Revue du centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale

Mai 2016



concitoyens se fait parfois à un prix très lourd. Qu'il s'agisse d'intervenir sur un forcené ou de mener un entraînement en milieu difficile, le risque n'est jamais absent du service. Cet état de fait ne paralyse pourtant pas les militaires qui, jour après jour, prennent leur poste et aident, renseignent, enquêtent, interpellent, patrouillent, surveillent, s'interposent, dissuadent, recherchent, portent secours, partout en métropole et dans les territoires ultramarins. Chaque année, le livre d'or de la gendarmerie nationale s'étoffe et de nouveaux noms d'officiers, sousofficiers et gendarmes adjoints victimes du devoir s'ajoutent à ceux des années précédentes. Les noms des militaires blessés en service sont moins médiatisés. Ils figurent cependant dans une rubrique dédiée du mensuel Gend Info. Les familles peuvent compter sur la solidarité de l'institution et le soutien des camarades de leurs proches. Cette solidarité s'exprime souvent dans la discrétion.

Il n'empêche qu'il est indispensable de garder à l'esprit que notre métier n'est pas sans risque. C'est particulièrement vrai à l'époque actuelle où les armes de guerre sont utilisées par les terroristes mais aussi par les criminels crapuleux et où le maintien de l'ordre public tourne régulièrement en affrontements violents dont nombre de gendarmes et policiers se retrouvent victimes. Si côtoyer la violence n'est pas une nouveauté pour le monde policier, ce qui est notable en revanche, c'est la fréquence des violences qui visent les représentants de l'ordre. Les reproches faits aux unités mobiles sur l'usage inconsidéré de la force lors des manifestations qui secouent le pays ces dernières semaines ne relèvent que de la mauvaise foi de personnes qui font mine d'ignorer la réalité du terrain. Il n'y a pas beaucoup de pays dont les forces de police pourraient supporter un tel niveau d'agression sans tomber dans une répression indiscriminée. Le serment prêté par les jeunes gendarmes devant les tribunaux de grande instance n'est pas que du vent : ils y jurent notamment de « ne faire usage de la force qui [leur] est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois ». Les comportements contraires à la déontologie sont rares et toujours punis avec rigueur, tant au niveau statutaire, disciplinaire que judiciaire. Laisser entendre le contraire participe de la mauvaise foi déjà évoquée et ne peut que conforter ceux qui voient en la police un adversaire à abattre.

La perspective de l'Euro 2016 et la permanence de la menace terroriste sur notre pays annoncent encore des jours chargés pour les forces de l'ordre. Il ne fait aucun doute que leur professionnalisme et leur légalisme leur permettront, comme toujours, d'assurer au mieux la sécurité des Français.



BRÈVES



127-16-BR-01 MOTEURS DE RECHERCHE : DU NEUF POUR INNOOO

Le moteur de recherche Innooo est désormais disponible dans une version mise à jour. Pour rappel, ce moteur de recherche français se pose en alternative aux moteurs les plus connus et mise sur une approche originale. D'abord, le site ne propose aucune publicité. Par ailleurs, il se veut parfaitement protecteur des données des utilisateurs et ne fait pas de proposition de résultats adaptée en fonction des recherches précédentes. Il limite enfin le nombre de réponses aux 10 les plus pertinentes. Le

site propose également un réseau social de proximité original. Les fonctionnalités sont à découvrir sur le site d'Innooo.

http://www.innovativity.org/moteur-de-recherche-innooo.php

127-16-BR-02 RENCONTRE ENTRE L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES DE LA SÉCURITÉ ET LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE A ÉCULLY

Le 5 avril 2016, des membres de l'Association des Journalistes de la Sécurité (AJS) ont visité les locaux de la Sous-Direction de la Police Technique et Scientifique (SDPTS) de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) et les locaux de l'Institut National de Police Scientifique (INPS), à Écully, près de Lyon. Des innovations devant améliorer le recueil de la preuve criminelle dans les années à venir leur ont été présentées, telle l'application « Crim'in », dont la première version doit être finalisée en mai 2016, utilisée sur une tablette numérique qui permettra « de prendre des photos, de renseigner des éléments, de créer automatiquement des rapports de constatations et de transmettre de manière sécurisée les dossiers de scènes d'infraction ». 43 000 tablettes numériques devraient être livrées dans les services de la police nationale d'ici janvier 2017. La SDPTS a également présenté un drone acquis en 2015, utilisé lors de la reconnaissance de lieux contaminés (par exemple après un accident NRBC) et permettant des prises de vues aériennes de scènes d'infraction. Les journalistes ont pu assister à une démonstration de la technique de l'odorologie. Validée scientifiquement depuis février 2016, la reconnaissance d'odeurs par des chiens est toutefois employée depuis 2003 en France. Utilisée dans 522 cas entre 2003 et 2016 par la SDPTS, cette méthode a permis la résolution de 162 affaires judiciaires. En découvrant le service balistique de l'INPS, les visiteurs ont pu constater les dégâts causés par des armes de type Kalachnikov. Dans la section ADN, ils ont pu faire le point sur les nouvelles techniques d'automatisation permettant à l'INPS de répondre à la hausse des demandes judiciaires liées aux analyses ADN (19 000 demandes en 2006 contre 105 000